

- question d'intérêt collectif - "quelles sont les personnes à convier en réunion de NAO ?

17/03/2023

Bonjour,

Il arrive à certains de nos membres de nous poser des questions relatives aux ressources humaines (entre 2 séminaires RH ! 😊) et nous y répondons bien sûr avec diligence.

Les prochains étant le 28/03 à l'Aéroport de Rouen ou le 29/03 à l'Aéroport de Caen, (places encore disponibles).

N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions, sur RH@NAE.FR et nous partagerons nos réponses.

Quelles personnes convier en réunion de Négociation Annuelle Obligatoire ? Uniquement les délégués syndicaux ? Les membres du CSE, même sans étiquette, peuvent-ils également y participer ?

En application des dispositions légales, les participants aux réunions de NAO sont les délégués syndicaux de l'entreprise, qui peuvent être accompagnés à leur demande par des salariés de l'entreprise (qui peuvent donc être des élus du CSE).

Le nombre des accompagnants est égal au nombre de délégué syndical (DS) de la délégation syndical qui les sollicite, au nombre de 2 a minima.

Exemple : 1 délégation syndicale dotée d'1 DS peut demander à être accompagnée par 2 salariés en réunion NAO.

Dans une très grande entreprise, si la délégation syndicale est de 3 DS, alors elle peut demander à être accompagnée par 3 salariés de l'entreprise.

A maxima, si par exemple il existe 2 DS dans l'entreprise, 1 CGT et 1 CFDT, chacun peut donc demander à être accompagné de 2 salariés. Il y aura donc 3 personnes (par délégation), soit un total de 6 à la table de négociation, côté salarié.

Cette règle ne s'applique qu'à défaut d'un accord d'entreprise prévoyant un nombre différent d'accompagnants des délégations syndicales.

En pratique, l'employeur pourrait inviter en réunion NAO les élus du CSE, mais un DS aurait alors le droit de s'opposer à leur présence s'il ne la souhaite pas. Vouloir imposer la présence de tiers non désirés constituerait un délit d'entrave (opposable à l'employeur).

En revanche, si tout le monde est content, et que personne ne considère que la présence de l'élus ne pose souci, alors celle-ci peut être pratiquée.

Bien à vous,



www.nae.fr   

745 Avenue de l'Université - Bâtiment CRIANN
F - 76800 Saint-Etienne du Rouvray
T +33 (0)2 32 80 88 00



IMPORTANT : Si vous recevez ce mail en dehors de vos jours d'activité, vous n'avez pas à y répondre immédiatement, sauf en cas d'urgence exceptionnelle.



Job dating

Étudiants / Entreprises

23/05 : Informatique

24/05 : Électronique communicante et systèmes embarqués

25/05 : Matériaux et mécanique

[EN SAVOIR PLUS](#)



NAE
NORMANDIE
Aéronautique • Défense • Sécurité


SALON DU BOURGET
PARIS AIR SHOW

DU 19 AU 25
JUN 2023

RETROUVEZ-NOUS
HALL 2B
Stand DE-76



EMBARQUEZ POUR L'AÉRO
www.laerorecrute.fr

L'AÉRO
RECRUTE.FR